

Amitié judéo-chrétienne de Suisse romande (AJC)

PRÉDESTINATION, ÉLECTION, LIBRE-ARBITRE

Rm 8,28-30

Table ronde - débat

Centre communautaire de la

Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud

MÉMOIRE DE PRÉPARATION

J.M. Brandt, 30 janvier 2012

TABLE DES MATIÈRES

1-	L'INVITATION À LA TABLE RONDE. DÉBAT	3
2-	PRÉAMBULE	4
3-	DÉFRICHAGE BRUT DE RM 8,28-30	4
4-	DÉFINITIONS, COMMENTAIRES, L'EXEMPLE DE JACOB-ISRAËL	6
4.1-	<i>La prédestination</i>	6
4.2-	<i>Le libre-arbitre</i>	8
4.3-	<i>La conscience</i>	8
4.4-	<i>L'élection</i>	8
4.5-	<i>L'exemple de Jacob-Israël</i>	9
4.6-	<i>Conclusion</i>	10
5-	Rm 8,28-30 DANS UN RÉSEAU DE LIENS UTILES	10
5.1-	<i>Généralités</i>	10
5.2-	<i>Le libre-arbitre dépasse la Loi et s'ouvre par la foi à la dimension de la grâce (l'Amour)11</i>	
5.3-	<i>L'élection rompt le cercle mosaïque et s'ouvre à tous</i>	12
5.4-	<i>Dignité individuelle et libre-arbitre sont valorisés par rapport à la Torah</i>	13
5.5.-	<i>La foi et la fidélité impliquent le libre-arbitre</i>	13
5.6-	<i>Le "salut par la Foi" est-il possible si l'on ne connaît pas le message christique ?</i>	14
5.7-	<i>La grâce est ouverte à tous. Elle n'est pas de compétence humaine, mais triomphe et suprématie universelle du Christ</i>	15
5.8-	<i>Conclusion</i>	16
6-	DOCTRINE CATHOLIQUE	16
6.1-	<i>Historique</i>	16
6.2-	<i>De "hors de l'Eglise pas de salut" à "c'est une loi inscrite au cœur de l'homme"</i>	18
6.3-	<i>La doctrine de Vatican II</i>	21
6.4-	<i>Conclusion. Sensum fidei</i>	23
7-	MARIE, EXEMPLARITÉ DE LA «COOPÉRATION» ENTRE PRÉDESTINATION, ÉLECTION, JUSTIFICATION	24
7.1-	<i>Introduction, but, les dogmes mariaux</i>	24
7.2-	<i>Lecture de la tension prédestination, libre-arbitre dans le oui de Marie, <u>avant</u> la promulgation des dogmes mariaux</i>	25
7.3-	<i>Lecture de la tension prédestination, libre-arbitre dans le oui de Marie, <u>après</u> la promulgation des dogmes mariaux</i>	29
7.4.-	<i>Conclusion</i>	30
7.5-	<i>Complément sur les dogmes mariaux</i>	31
8-	ET AUJOURD'HUI ?	32

1- L'INVITATION A LA TABLE RONDE - DÉBAT

Le libre-arbitre et la prédestination

Voici ce que Saül de Tarse, disciple du Rav Gamaliel de Jérusalem, écrivait (sous le pseudonyme de Paul) aux chrétiens habitants Rome (c'était aux alentours de l'an 57 de notre ère) : *Nous savons d'autre part que tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu, qui sont appelés selon son dessein. Ceux que d'avance il a connus, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit le premier-né d'une multitude de frères ; ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.* (Romains 8, v. 28 – 30)

Nous vous proposons d'exprimer, pendant environ 15 min. comment cette idée de "prédestination", proche peut-être de la notion biblique "d'élection", née dans le cœur d'un pharisien, résonne dans nos traditions respectives et s'insère dans notre compréhension moderne du libre arbitre.

Puis nous donnerons la parole au public et vous pourrez aussi converser les uns avec les autres.

A noter que le public de l'Amitié judéo-chrétienne n'est pas spécialisé ; même si le sujet, exprimé ainsi, peut paraître technique, il s'agit d'aborder les questions que chacun se pose sur sa propre prédestination, sur sa propre liberté de choix, de façon la plus concrète possible.

Le groupe qui se réunit le lundi soir est modeste, entre 10 et 25 personnes.

Intervenants

Tradition juive : Lionel Elkaïm

Tradition catholique : Jean-Marie Brandt

Tradition protestante : Virgile Rochat"

2- PRÉAMBULE

Merci à l'AJC¹ de me confier la contribution catholique à notre débat.

Je me lance avec joie dans le cadre de la CILV² car débattre entre nos trois confessions, c'est nous orienter vers un horizon commun, celui de notre futur à tous.

Ce débat, hélas ! a engendré trop de scandales. Aussi ai-je jugé de ma responsabilité de vous distribuer mon mémoire de préparation, au cas où vous sentiriez le besoin de creuser encore.

Ce soir j'ai choisi de vous proposer, pour illustrer la délicate théologie difficile de Paul en *Rm 8,28-30*. le oui de Marie à son élection christique.

3- DÉFRICHAGE BRUT DE RM 8,28-30

Le défrichage brut de ce passage dans la tradition catholique permet de poser les bases de notre approche (prière de se rapporter simultanément au texte biblique) :

- «Ceux qui aiment Dieu» : l'appel à l'*Alliance d'Amour* est présenté comme initié par l'homme. Pourquoi un «*ceux qui*» restrictif, et non pas un «*tout homme aime Dieu et*» ? Tout homme n'est-il pas créé à l'image divine, et reflet de Son Amour infini ? Et l'Amour de Dieu n'est-il pas initié par Lui, et non par l'homme ? C'est que l'Amour implique une *pluralité* de personnes, et pas de n'importe quelles personnes : des personnes à part entière, dignes, libres chacune de remplir la mission de partenaires dans l'Alliance. Or tout homme, depuis Adam est prédestiné, mais ne fait nécessairement pas le choix du partenariat. C'est que le libre-arbitre est nécessaire et que n'entrent dans l'Alliance que «*ceux qui*» prennent leurs responsabilités, choisissent l'élection de l'Alliance et en demeurent dignes leur vie durant. Ce sont ceux sur lesquels Dieu peut compter, jusqu'à finalement les justifier, soit les élire définitivement en vue de leur sanctification et de leur glorification.
- «Ceux [...] qui sont appelés» : l'appel à l'*Alliance d'Amour* est présenté ensuite comme partant de Dieu et non pas de l'homme. Pourquoi cette contradiction avec le début de notre passage ? C'est une manière d'exprimer le paradoxe du caractère pluriel et réciproque de la communication dans l'*Alliance d'Amour* entre la Créateur et la créature. Paul va jusqu'à présenter l'homme à l'origine du rapport, ce qui n'est évidemment pas la réalité, mais qui démontre l'importance de la qualité des partenaires dans l'*Alliance d'Amour*. «*Dieu qui vient à l'homme et l'homme qui venait de Dieu*» selon la formule lumineuse du père Joseph Moingt.³ On comprend bien que c'est Dieu qui vient à l'homme, *ab initio*.

¹ Amitié Judéo-Chrétienne romande

² Communauté Israélite de Lausanne et du canton de Vaud

³ MOINGT Joseph, *Dieu qui vient à l'homme. Du deuil au dévoilement de Dieu*, Paris : Les Editions du Cerf, 2002 et MOINGT Joseph, *L'homme qui venait de Dieu*, Paris : Les Editions du Cerf, 2002.

- «selon son dessein » : pourquoi «*son dessein*» et non pas «*leur dessein*» dans l'Alliance que Paul proclame ? La créature n'a-t-elle pas son libre-arbitre, et n'intervient-elle pas comme *co-créatrice* du dessein commun ? C'est que c'est le dessein du Créateur, sans quoi il ne serait pas le Créateur unique et transcendant. Encore faut-il que la créature y participe en tant que partenaire et cette participation, toujours dans le respect de la dignité des partenaires dans le rapport d'Alliance, ne peut être que celle de *co-créateur* dans l'immanence. Dieu, fait homme en Jésus, est le signe par excellence qui nous est donné de la valeur et de la dignité des partenaires dans l'Alliance d'Amour. De quel *dessein* s'agit-il ? Celui de sauver seulement «*Ceux qui sont appelés* » ? Non, le dessein de Dieu est de sauver toute créature, sans quoi Dieu serait injuste et la créature n'aurait pas de libre-arbitre. Toute créature est prédestinée, mais toutes ne choisissent pas d'entrer ou de rester dans le partenariat de l'Alliance d'Amour, et toutes au final ne vivent pas la justification de leur prédestination, ou de leur élection, et ne sont ni sanctifiées, ni glorifiées.

- «Ceux que d'avance il a connus, il les a aussi prédestinés ». Peut-on prédestiner sans connaître, ou l'inverse ? Est-ce un de ces chiasmes dont Paul est coutumier ? Cette figure de style lui est utile pour suggérer le mystère divin. Pourrait-on dire «*Ceux que d'avance il a prédestinés, il les a aussi connus*», ce qui signifierait que la *prédestination* anticipe la connaissance de la créature ? Ou bien au contraire Dieu *connaît-il* la vie de sa créature par anticipation et la prédestine-t-il en conséquence ? Peu importe : dans l'un et l'autre cas, Dieu prédestine *chacun* au salut, puis il *connaît* ou "*naître-avec*" la vie, la foi, les œuvres de dite créature, pour la justification de celle-ci. Que veut dire "*naître-avec*" ? C'est Dieu incarné dans son Fils l'homme Jésus qui s'offre à "*naître-avec*" (incarner) chaque créature pour l'ouvrir à la justification (la Résurrection). De nouveau, tous sont prédestinés, mais seuls «ceux qui aiment Dieu» "*naissent-avec*" Dieu (et Dieu "*naître-avec*" eux dans l'Alliance d'Amour) dans la communion avec le Christ Sauveur. C'est bien l'Eucharistie qui est proposée comme processus de *co-naissance* et de *co-création* auxquels l'homme participe dans sa dignité d'homme libre. Donc tous sont prédestinés, certains seront élus, certains seront justifiés, certains seront sanctifiés et glorifiés.

- « ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés». Pourquoi cette course aux obstacles sur une piste qui paraît tracée d'avance ? L'élection n'est-elle pas le gage de la justification ? Et la justification, celui de la glorification ? Sans compter la sanctification, puisque Dieu veut faire de nous un Peuple saint ? C'est que l'action divine suit un processus de communication et d'accomplissement de l'Alliance d'Amour. Paul pratique souvent cette autre figure de style : il écrase le temps, comme si le temps n'avait plus de durée. C'est que pour Paul le règne de Dieu a commencé et avec lui le temps d'éternité. Avec le Christ et Son Eglise, il nous est donné d'entrer ici et maintenant dans le Royaume, d'être appelés, élus et justifiés. A posteriori, on voit bien que seuls certains seront appelés. Si Dieu sait d'avance quels seront «*ceux qui aiment Dieu*», ce fait n'impute en rien sur la capacité de choix qu'Il leur laisse à tout moment de leur vie. A la limite Dieu, qui s'abaisse jusqu'à l'humiliation suprême de la Croix, reste libre d'être petit, faible, et de revenir sur le destin de sa créature, de se tromper, puisqu'il est à son service à l'image de Jésus lavant les pieds de la servante. La logique du temps chronologique est humaine et on comprend bien que Paul révèle la logique du temps

eschatologique. Les processus de révélation et de justification sont étroitement liés et passent par les entonnoirs de la pédagogie divine: d'abord le genre humain sans l'Alliance (qui dans un sens est une restriction) avec Adam et Eve, puis l'universalité d'une Alliance avec Abraham, puis la singularité de l'Élection par la Loi (la Torah) avec Moïse, enfin le retour à l'universel par l'ouverture de l'Alliance avec Jésus le Christ mort sur la Croix et ressuscité. On passe de "*tous sont prédestinés*", aux "*appelés*", puis aux "*Elus*", puis aux "*justifiés*", puis aux "*sanctifiés*", puis aux "*glorifiés*". A chaque entonnoir, le libre-arbitre intervient et la pédagogie divine intensifie le déploiement de ses moyens. Le but est que tous deviennent élus, *saints* et soient *glorifiés* dans le Seigneur. La condition c'est d'être pluriel, digne et libre en tant que partenaire à sa propre *co-création* dans l'Alliance d'Amour que Dieu propose. C'est la condition pour que le Créateur achève la Création, soit nous connaisse, ou "*naïsse-avec*" nous dans la Rédemption. Pour mettre en œuvre l'Alliance d'Amour, il faut des partenaires ; le partenaire dans l'Alliance d'Amour est celui qui suit l'entier du processus de justification, au risque de trébucher et de trébucher encore. L'Amour divin intervient à chaque fois que nous trébuchons, libres à nous de l'accepter et nous remettre en chemin.

Conclusion

Le processus de *justification (rédemption)*, qui donne son sens à notre *finitude* (mal, souffrance, mort), est balisé d'entonnoirs (points de non-retour possibles : prédestination, élection, justification, sanctification, glorification) où à chaque fois se rejoignent le libre-arbitre et la grâce, et se rencontrent la dignité de la créature (conscience, volonté et libre-arbitre articulés sur l'image-reflet du Créateur) et l'Amour du Créateur.

Le déroulement du processus de justification (rédemption) selon les termes de l'*Alliance d'Amour* dépend de l'ensemble des variables qui le sous-tendent dans le temps qui nous est imparti et avec les moyens qui nous sont attribués. La dignité de l'homme atteste de sa qualité de partenaire. Cependant *Dieu-partenaire* demeure inatteignable. Il vient à l'homme et s'abaisse jusqu'à lui pour le faire grandir vers Lui. Il ouvre son Alliance en s'incarnant dans l'homme-Jésus Dieu incarné mort et ressuscité qui justifie, sanctifie et glorifie tous les hommes sur sa Croix. La grâce de l'Amour divin demeure cependant le mystère de la seule prérogative divine.

4- DÉFINITIONS, COMMENTAIRES, L'EXEMPLE DE JACOB-ISRAËL

4.1 La **prédestination** est la détermination de toute éternité, par Dieu, du destin de l'humanité et du monde.

La notion se situe au fondement de l'être puisqu'elle définit le sens de son existence. Elle découle du rapport privilégié au Créateur tel que révélé dans l'acte de création :

Dieu dit : faisons l'homme à notre image, comme notre ressemblance [...] ⁴.

⁴ Gn 1,26

Elle pose le problème du *libre-arbitre* et de la *responsabilité* : Si Dieu, en prédestinant l'homme, décide de sa destinée, l'homme a-t-il une marge de manœuvre ? Laquelle ? Quelle est sa responsabilité ? Le problème est existentiel, puisque libre-arbitre et responsabilité fondent l'identité et la dignité de l'individu en tant que partenaire dans le rapport d'Alliance avec le Créateur. La prédestination serait-elle réservée aux Elus ? Dieu serait-il injuste ? Dieu pourrait-il se tromper ?

La notion est délicate, car elle projette sur Dieu des idées humaines, sources inépuisables d'interprétations et de jugements péremptoires. Elle est aporétique, car elle interpelle Dieu dans Sa nature qui nous dépasse (la transcendance).

L'AT pose l'enjeu existentiel de la notion de prédestination en attribuant à Adam et Eve la pleine *responsabilité* de leur tout premier acte libre de créature *consciente*.⁵ L'homme a *fauté* malgré la plénitude de grâce que manifeste le paradis. Il apparaît clairement que, dès son origine, il est conscient et responsable de ses interdits, de ses limites, de sa finitude, soit de ce qui fait sa différence et par là-même son identité. Sa trahison traduit davantage une rupture de fidélité qu'un manque de foi. On perçoit cependant que *foi* et *fidélité* sont équivalentes quasiment. Donc l'homme est créé avec un libre-arbitre qui fait son *identité*. De cette identité il tire sa *dignité* de créature à l'image de Dieu. On perçoit qu'identité et dignité sont équivalentes quasiment. Adam et Eve étaient donc prédestinés au paradis, mais ils ont choisi librement une voie divergente.

L'idée que la *prédestination* est une contrainte *absolue* par rapport à la conscience et au libre-arbitre, et que les œuvres n'ont pas de consistance par rapport à la grâce ou la foi, a attendu le IV^{ème} siècle et Saint-Augustin pour trouver un cadre dogmatique. L'AT nous présente des héros de Dieu qui sont libres de leurs choix et qui dialoguent avec le Seigneur, si ce n'est d'égal à égal, du moins dans la pleine dignité (identité) de leur personne. L'interprétation donnée à l'idée d'un *absolu* dans la prédestination a creusé la rupture de la Réforme. Aujourd'hui, entre catholiques et luthériens, cet obstacle dogmatique semble levé.

L'interprétation de la *prédestination* apparaît comme ayant suivi une ligne constante dans le judaïsme et dans le catholicisme. *Tout* homme est révélé *prédestiné* à la *Vérité* de la vie éternelle. Les *Elus* disposent de moyens supplémentaires. En compensation de ce privilège, les *Elus* portent le poids d'une double responsabilité : gérer ce patrimoine et en ouvrir les bénéfices à l'humanité. Avec le christianisme, le cercle des *Elus* (et non pas des prédestinés, puisque tous les hommes le sont) s'est universellement ouvert. Le but est bien que *tous* les prédestinés deviennent des *Elus*. Le problème consiste à mettre en équation les deux variables du *libre-arbitre* et de la *grâce* et de les articuler avec la constante de la prédestination.

Le judaïsme révèle au monde cette idée de tension (de «*coopération*» selon les termes de l'Eglise catholique) entre Dieu et l'homme. Cette idée *valorise* de façon radicale l'homme dans sa dignité d'Elu dans l'Alliance mosaïque. Le christianisme accomplit l'idée en la focalisant davantage sur l'*individu* que sur le Peuple (élu), élargissant à l'univers des prédestinés le cercle de l'élection. Prédestination et élection, selon la formule bien connue d'Emmanuel Levinas, se fondent dans la transcendance du «visage de l'*autre*» qui est le reflet de la transcendance divine ou le reflet du

⁵ Cf. Gn 3, ssvts

«visage de l'*Autre*»⁶ (le Seigneur). La prédestination à l'élection est le propre de tous, mais tous ne la confirment pas, y compris parmi les Elus.

4.2.- Le **libre-arbitre** est la faculté de se déterminer sans autre cause que la volonté⁷. La notion de libre-arbitre est une conquête de notre civilisation (que nous qualifions par raccourci de «judéo-chrétienne»), qui remonte à l'Egypte pour son lien avec la responsabilité individuelle, Israël pour sa dimension spirituelle, Athènes pour ses dimensions philosophique et politique, Rome pour sa dimension juridique, en passant par l'apport rabbinique pour sa dimension interprétative (notamment kabbalistique) et par les différentes traditions schismatiques de la scolastique.

Aujourd'hui le libre-arbitre est supposément attribué jusqu'aux particules physiques⁸, et prôné comme justificatif d'absolu. De fait, les vertus du libre-arbitre sont combattues par les modes de la *standardisation* économique et les tendances postmodernistes à la *banalisation* des valeurs en général. Le libre-arbitre, au plan théologique, est une révélation de la Parole qui fonde l'humanité dans son rapport identitaire avec Dieu. La question n'est pas de vérifier que l'homme jouit du libre-arbitre, mais de situer cette compétence dans l'impossible rapport de la créature au Créateur.

4.3- La **conscience** est de deux ordres.⁹ La conscience *morale* est la faculté ou le fait de porter des jugements de valeur morale sur ses actes. La conscience *spirituelle* est la faculté qu'a l'homme de connaître sa propre réalité et de la juger.

Par mesure de simplification, nous utiliserons indifféremment les termes de libre-arbitre et de conscience.

4.4.- L'**élection** est en théologie le choix préférentiel de Dieu pour son peuple dont le cercle s'élargit progressivement pour recouvrir d'abord les Hébreux, puis les Juifs, puis avec les Chrétiens tous les hommes.¹⁰ Dieu prédestine tous les hommes à la justification (rédemption) par son Alliance. Dans ce sens, les Elus ont été prédestinés à l'élection et les justifiés ont été élus. La prédestination diffère de l'élection en ce sens que l'élection restreint le privilège de l'Alliance et de la justification (la rédemption) à un certain nombre de personnes (qui forment un peuple, une communauté, une église). Le choix préférentiel de Dieu pour son peuple, ou pour les Elus, ne signifie pas que les non-Elus n'étaient pas à l'origine prédestinés à la justification.

L'emploi paulinien du verbe *élire* pour définir les *justifiés en Christ* est celui utilisé dans la Septante pour exprimer le fait que Dieu élit son peuple *Israël*.¹¹ Paul ouvre le cercle de l'élection aux non-Juifs, notamment aux *baptisés*, mais avant tout à ceux qui ont la *foi* en Christ. L'humanité tout entière est prédestinée à l'élection en vue de la justification (élection) : c'est le message *universaliste* paulinien

⁶ Voir Emmanuel Levinas, *Transcendance et intelligibilité, ou encore Totalité et Infini*

⁷ Cf. Petit Robert

⁸ Théorème de John Conway et de Simon Kochen, 2006

⁹ Cf. Petit Robert

¹⁰ Voir § 3.1 ci-dessus

¹¹ *ἐκλέγω* : choisir, choisir pour soi, utilisé dans la Septante : Dt. 4,37 ; Ps 64,65, et dans Mc 1,20 ; Ep 1,4

qui, dans son rebond sur l'universalisme abrahamique ouvre, accomplit et dépasse la *singularité* mosaïque du Peuple de l'Alliance dans la Loi (la Torah).¹²

Dès lors qu'en est-il de ceux qui, à l'accomplissement de leur existence, ne sont pas élus ou justifiés, mais au contraire condamnés à la mort éternelle ? Ce n'est pas que Dieu ne les a pas élus, choisis ou prédestinés, mais c'est qu'eux-mêmes ont choisi de refuser l'Alliance ou l'ont rompue. A ce prix est la possibilité du choix, de l'identité de la personne et de sa dignité d'image-reflet du Créateur.

4.5- L'exemple de Jacob-Israël.

Le rapport de l'homme à la transcendance divine, impossible et pourtant agissant, pose la question de la «coopération» de la prédestination et du libre-arbitre. Or, ce rapport ne détruit pas l'homme (en l'écrasant par l'excès de la nature divine) : au contraire, il le façonne et le justifie dans sa dignité d'individu responsable (par l'Amour divin, qui ne possède pas, mais qui *libère*).

Ce rapport à la transcendance divine se développe sur le fil de «*coopération*» qui relie les deux identités. Ce rapport évolue par la grâce divine (l'action de la prédestination, de l'élection, de la justification) et en fonction de la contingence humaine. Il passe de l'universel (Abraham et l'Alliance dans le sillage adamique) au singulier (Moïse et la Loi), rebondit du singulier à l'universel (Paul), pour s'accomplir par la justification dans le Christ et la communion (l'Eucharistie).

Prenons pour exemple de l'impossible et néanmoins réel rapport à la transcendance la lutte de Jacob avec Dieu. Le récit de la lutte de Jacob «avec un homme»¹³ (avec Dieu¹⁴) illustre le paradoxe de cette relation à la fois impossible et nécessaire à la dignité de l'homme. La relation avec Dieu s'établit en pleine liberté pour Jacob. Il mène un combat qui dure toute la nuit (la période de ténèbres) et qui le rend invalide à vie. Dieu l'a choisi (élu) pour cette épreuve, le prédestinant lui et chacun de ses descendants à leur tour (les élisant), à trouver une identité à la fois individuelle et collective (l'accomplissement de l'élu) dans le nom gagné cette nuit-là en toute liberté, volonté et souffrance : *Israël*, qui signifie

il a été fort contre Dieu.¹⁵

Avec leur identité nouvelle, ils en porteront la marque définitive, lui et sa descendance, à chaque pas qu'ils feront pour avancer dans leur existence. C'est le prix à payer

à l'instar de la circoncision dit le midrash¹⁶,

pour être l'Elu, donc entrer dans l'Alliance et accomplir son identité d'Elu, et dépasser sa condition de finitude : la coopération de la libre volonté humaine avec Dieu (même au prix d'un nécessaire

¹² Voir les analyses éclairantes d'Alain Badiou sur Saint Paul et la fondation de l'universalisme, notamment en Saint Paul, La fondation de l'universalisme, Paris, PUF, 1997.

¹³ La Bible, trad. Samuel Cahen, Paris, Belles-Lettres, 1994

¹⁴ Bible de Jérusalem, cf. note b "quelqu'un" au sens de "Dieu" selon tête de chapitre : la bible juive évite le Nom

¹⁵ Gn 32, 29. Cf. note c.

¹⁶ Jacob, Rachel et les autres. A bible ouverte IV, Eisenberg Josy, Abécassis Armand, Paris, Albin-Michel, 1981.

combat) est la condition d'existence, d'identité, d'élection, d'alliance, de justification, de rédemption de l'individu Jacob, de sa tribu, de sa descendance, de l'humanité.

4.6- Conclusion

Prédestination et libre-arbitre se trouvent ici montrés, comme à plusieurs reprises dans l'AT, en tension de corrélation («coopération»). Cette tension est illustrée par le combat présenté quasiment d'égal à égal et engagé librement par Jacob qui, de plus, *décide* de poursuivre le combat malgré l'appel à la paix de son adversaire. Plus significatif encore, Jacob pose ses conditions, - et quelles conditions ! - : que son ennemi à la mort (son adversaire de la nuit, devenu son allié avec le jour, soit avec sa connaissance ou sa *naissance-avec* Dieu qui le recrée en tant qu'Israël, ou "fort en Dieu") le bénisse :

«Lâche moi, car l'aurore est levée», mais Jacob répondit : «Je ne te lâcherai pas, que tu m'aies béni.»¹⁷

Il est difficile de trouver un tel concentré de pédagogie sur le libre-arbitre en tension de corrélation («coopération») avec la prédestination et l'élection dans l'impossible et pourtant agissante relation de la créature au Créateur. Jacob est conscient et de l'enjeu et de l'adversaire. C'est sa dignité d'homme que de pouvoir combattre avec le Créateur, librement et dans l'obscurité, payant ce «forfait» d'une infirmité (son identité) et y gagnant avec sa dignité la justification de sa prédestination et de son élection pour lui et ses descendants.

5- RM 8,28-30 DANS UN RÉSEAU DE LIENS UTILES

5.1- Généralités

Nous présentons Rm 8, 28-30 dans le réseau de ses liens utiles. Pour une approche ciblée du texte, se rapporter au § 3.

La source convenue de notre débat est Paul dans Rm 8, 28-30. A l'instar de tous les écrits apostoliques, cette épître est un développement de l'AT, écrit par un Juif, avec des particularités qui, en l'espèce, la font sortir du cadre *midrashique* et lui donnent une *radicalité* sans précédent. Paul apparaît au sommet de sa mission d'apôtre, c'est l'hiver 55-56, il est à Corinthe et compte partir pour Jérusalem avec le projet de se rendre à Rome, communauté qu'il n'a pas fondée et qu'il connaît mal. Rome est le cœur et le cerveau du monde connu (l'Empire), qui est largement pluriel, globalisé et dé-compartmenté, avec une monnaie de référence, une administration unique, un droit original, une puissance militaire centralisée. La diaspora juive est très importante (10 % de la population), en particulier à Rome. Elle est au bénéfice d'exemptions uniques d'ordre politique (service militaire) et fiscal (donations au Temple de Jérusalem). L'ouverture est à l'*universalisme* et c'est dans cette ouverture et dans le canal juif que la Bonne nouvelle chrétienne, notamment par Paul, va se développer de façon fulgurante. C'est que cette Bonne nouvelle met en valeur l'individu en consacrant sa compétence et sa responsabilité individuelles dans le processus d'élection et de justification (rédemption), à commencer, à l'exemple du Christ, par la masse des oubliés de l'Empire, les esclaves, les pauvres, les exclus, sans oublier les femmes.

¹⁷ Gn 32, 27

Paul achève de faire passer la Révélation de la «singularité juive à l'universalisme chrétien»¹⁸ (de fait : *judéo-chrétien* au début). Le déchirement de l'*ex-synagoga* des chrétiens par les Juifs débutera bien quarante ans plus tard¹⁹, la réaction canonique et éliminatoire n'a pas encore eu lieu à Yavné et la *Birkhat HaMinim*²⁰ n'a pas encore été prononcée contre les Juifs nazoréens. Chrétiens et Juifs non chrétiens se partagent les synagogues, tandis que l'Eucharistie rappelle le Christ à la vie dans l'intimité de nombreux domiciles privés où la *gens* et les esclaves, les femmes et les hommes, tous ensemble, communient en Christ.

5.2- Le libre-arbitre dépasse la Loi et s'ouvre par la foi à la dimension de la grâce (l'Amour)

Paul a ses informations. Il anticipe les heurts entre chrétiens convertis du judaïsme et du paganisme, et juge opportun de préparer sa venue en prêchant d'avance une solution : se concilier la Loi de Moïse

de soi bonne, juste et sainte²¹,

sans pour autant se mettre sous son joug, car «les limites de la Loi sont humaines». Ce serait contraire au *libre-arbitre* et à l'esprit de l'Alliance d'Amour avec Dieu de se soumettre à la Loi et de la subir. Entre Juifs et Païens, par exemple, la circoncision ne sera plus significative d'identité, car la Loi en elle-même n'élite pas, ne justifie pas : elle n'est pas un but en soi.

La Loi et les œuvres qui s'y rapportent deviennent une *étape provisoire* sur le plan du Salut. Elle fait prendre conscience du péché et du besoin du secours divin. Ce secours qui vient vers l'homme, qui dépasse la Loi et l'accomplit, vient d'être donné de pure grâce par Dieu incarné en Jésus le Christ mort sur la Croix et ressuscité. La Foi certes s'exprime dans les œuvres, mais les œuvres ne sont plus limitées à celles de la Loi et les œuvres en elles-mêmes ne suffisent pas. C'est la *foi* qui les accomplit en étendant leur champ d'action aux œuvres bonnes de tous ceux qu'elle touche :

[la foi] doit bien s'épanouir dans des œuvres bonnes ; mais ces œuvres accomplies par la force de l'Esprit, ne sont plus des œuvres de la Loi [...]. Elles sont accessibles à tous ceux qui croient, fussent-ils venus du paganisme.²²

Et voici la contrainte nouvelle qui accomplit la Loi et la remplace, et qui est donc une libération : Juifs et Païens ne doivent plus faire qu'un dans la *charité* et le *service* à autrui.²³

Certes, la Loi est bonne puisqu'elle aide au discernement vers le bien. La Loi cependant est mauvaise car elle se définit par rapport au mal et son aide est limitée. L'homme, par son libre-arbitre fondé dans sa nature d'image-reflet divin, transcende son rapport à la Loi et doit «faire beaucoup mieux»

¹⁸ Voir les analyses éclairantes d'Alain Badiou sur Saint Paul et la fondation de l'universalisme, notamment en Saint Paul, La fondation de l'universalisme, Paris, PUF, 1997.

¹⁹ Voir les ouvrages décisifs de Daniel Marguerat, notamment Le déchirement, Juifs et chrétiens au 1^{er} siècle, Genève, Labor & Fides, 196 ; L'aube du christianisme, Genève et Paris, Labor & Fides, Bayard, 2008 : La première histoire du christianisme, les Actes des apôtres, lectio divina, Paris, Genève, Labor & Fides, Cerf, 1999

²⁰ Bénédiction juive obligatoire depuis la fin du premier siècle dans la récitation des 18 bénédictions, qui revient à maudire les chrétiens, et qui est au cœur de la rupture

²¹ Rm7, 12

²² Bible de Jérusalem, p. 1931

²³ Rm 12 : la réponse des Croyants

que se contenter de la respecter. La preuve par la foi est la fidélité en paroles et en actes au témoignage de l'Incarnation de Jésus le Christ mort sur la Croix et ressuscité. Désormais, la *grâce* par la *foi* prime les *œuvres*. La foi ne supprime pas la condition du libre-arbitre, au contraire, en l'absence du garde-fou de la Loi, elle la renforce.

Dit autrement, la Loi, fût-elle respectée à la lettre ne suffit pas à la justification de l'Elu. C'est l'esprit de la Loi qu'il s'agit de mettre en œuvre, et cet esprit c'est l'Amour, la charité. Dit encore autrement, l'*esprit* de la Loi, soit la poursuite du bon, du vrai, dans l'Amour et la charité, remplacent la lettre de la Loi dans le processus d'élection vers la justification. Agir dans cet esprit revient pour tout homme à se montrer *fidèle* à l'intuition naturelle de poursuite du Vrai qui est en lui. Cette fidélité oriente vers la *foi* jusqu'à se confondre avec elle. Elle est la foi que le Saint Esprit distille par la *grâce* de Dieu, sans faire l'impasse sur le libre-arbitre, bien au contraire, puisque que la Loi, qui facilite objectivement une forme de libre-arbitre, est abolie.

5.3- L'élection rompt le cercle mosaïque et s'ouvre à tous

Développons la révélation paulienne en Christ telle que nous venons de l'aborder. Paul annonce un double décalage dans la perspective de l'élection. L'*élection* d'abord se trouve décalée, puisqu'elle ne se limite pas au Peuple élu de l'Alliance historique avec l'Eternel, qui repose sur la Torah et son respect : elle s'ouvre à l'humanité tout entière. Les *œuvres* ensuite sont décalées, puisque la Loi (la Torah, et par extension toute loi, ou norme humaine) ne suffit pas à la *justification*. Poussé par le souffle de ce double décalage, le libre-arbitre prend le large et ouvre son champ à l'épanouissement de la créature adamique, par la *conscience* intime du bien et du mal mais cette fois, à l'exemple du Christ, orientée sur le cap de l'*Amour* et de la *charité*.

L'élection, du coup, s'étend à l'ensemble de l'humanité, rebondissant sur le message universel de la foi abrahamique. La prédestination vaut pour l'ensemble de l'humanité. Le libre-arbitre change de niveau d'importance. La personne est valorisée dans son individualité. Sa responsabilité est augmentée de façon radicale. Tous sont prédestinés à la Vie éternelle, mais la conscience, fondée dans l'image de la présence de l'Eternel et renforcée par la liberté nouvelle, suspend les effets de la prédestination à l'exercice du libre-arbitre. Ce n'est pas Dieu qui suspend la prédestination et en réserve l'accomplissement, c'est l'homme qui décide de s'écarter du vrai vers le faux par rapport au message du Christ.

Car Dieu n'est pas le mal, pas davantage qu'il ne le commet. Il ne prédestine pas à la mort éternelle, ou à la damnation, mais bien à la justification. C'est l'homme qui est responsable de sa destinée finale, avec la grâce de Dieu, car l'homme, qui est en mesure de suspendre sa prédestination, n'a pas le pouvoir de surmonter par lui-même le surplomb de la transcendance et devenir un élu. Pour qu'il y parvienne et qu'il change d'essence, il a besoin de la grâce divine. C'est précisément le message, ou le don que Dieu lui fait en lui envoyant son Fils en personne²⁴, comme le proclame Pierre suite à la demande de Jésus :

Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant.

²⁴ Mt 16,16 : Cf. note b : Mt ajoute la filialité divine à la messianité de Jésus (

Jésus, qui a accepté *librement* sa mission, en refusant le mal au début de ses actes²⁵, puis en acceptant la Croix²⁶, a accompli la Loi et l'a dépassée en ouvrant l'élection au monde.

5.4- Dignité individuelle et libre-arbitre sont valorisés par rapport à la Torah

Le message paulinien tranche avec l'AT en ce sens qu'il met en valeur la dignité de la personne (de toute personne) en retrempeant liberté et responsabilité individuelles dans la révélation christique. Certes, la Loi n'est pas abolie, elle est accomplie en ce sens qu'elle redevient un *moyen* au service du *libre-arbitre*. Elle n'est plus un but en soi, encore moins une justification en soi, elle est même devenue un risque pour l'homme, puisque les œuvres "bonnes" produites en son nom ne suffisent plus en elles-mêmes à passer l'élection jusqu'à la justification. L'homme a la responsabilité de dépasser la Loi dès lors que sa dignité d'être créé à l'image divine l'exige. Garder son libre-arbitre par rapport à la Loi est indispensable.

L'individu, prédestiné à la justification et libéré de la Loi, est voué à une vocation qui le dépasse : entrer dans la transcendance. Par la grâce de son Amour Dieu lui offre le choix des moyens de sa vocation : Il lui montre la voie en s'incarnant dans la personne de son Fils, le Jésus-homme-prédestiné avec son libre-arbitre et sa foi qui est élu et justifié dans la consubstantialité de son Père. Il lui offre le moyen concret du témoignage vivant de cet événement et, avec la grâce d'y croire librement il lui offre encore la possibilité de participer dans l'eucharistie au renouvellement de cet événement.

5.5.- La foi est fidélité et la fidélité implique le libre-arbitre

La Bible de Jérusalem explique que la thèse de l'épître aux Romains contient dans les trois lignes de son chapeau l'essence de la doctrine de la *rédemption* (justification) qui trouve sa dynamique dans la tension («coopération») entre prédestination et *libre-arbitre*²⁷. Paul, on le sait, s'attache à démontrer que la justification se fait *par* la foi et *de* la foi à la foi, s'agissant du Juif, comme du non-Juif :

Car je ne rougis pas de l'Évangile : il est force de Dieu pour le salut de tout croyant, du Juif d'abord, puis du Grec. Car c'est en lui que la justice de Dieu se révèle de la foi à la foi, comme il est écrit : Le juste vivra de la foi.²⁸

De fait Paul, dans cette déclaration sur la prééminence de la *foi* pour l'homme dans le processus de justification n'invente rien : il se positionne d'emblée dans la tradition juive. Il a lu dans la LXX²⁹ la doctrine de la *justification* par la *fidélité*. On se réfère en particulier à *Habaquq* qui prophétise cette vision de la justification dans cette ouverture universelle qu'il fonde sur un fait contingent, à savoir l'expérience de Chaldée qui *périra* et de Juda qui *vivra* par sa fidélité (sa foi) :

*Le voici gonflé d'orgueil, celui dont l'âme n'est pas droite, mais le juste vivra par sa fidélité.*³⁰

²⁵ La tentation du désert : Lc 4,1-13

²⁶ Au mont des Oliviers : Lc 22,42

²⁷ Sauf indication nous nous référons dans cette présentation à la BIBLE DE JÉRUSALEM, Paris, Les Editions du Cerf, 1998.

²⁸ Rm 1,16-17

²⁹ Version grecque de l'ancien testament écrite au IV^{ème} siècle AVJC à Alexandrie qui a servi de matrice à la version chrétienne.

³⁰ Ha 2,4

On relève donc que *fidélité*, qui est le propre du juste (du justifié), se confond avec *foi* : la *LXX* traduit *fidélité* par *foi*³¹. La *fidélité* (la *foi*) en l'Eternel caractérise le *juste* et lui assure sécurité et vie. L'impie est infidèle à l'Eternel. Gonflé d'orgueil, il ne cherche que sa propre fin, dévie de la voie droite de la fidélité au vrai, perd la foi et court à sa perte :

Gonflé d'orgueil : qui se gonfle comme une bulle de sa valeur propre. Ici, litt. : "Elle est enflée, elle n'est pas droite son âme en lui". Trad. de la Vulgate : "Celui qui est incrédule, son âme n'est pas droite en lui". Trad. grecque : "S'il fait défection, mon âme ne se complaît pas en lui ; mais le juste vivra de la foi en moi."³²

L'idée de fidélité convoque le libre-arbitre : il n'est pas de fidélité sans une durée, une succession dans la durée de trébuchements et de choix renouvelés, une conscience et une volonté sur le chemin de la vie. Il n'est pas de fidélité sans amour non plus.

Paul dans *Romains* donne sa profondeur finale au double horizon de la fidélité dans l'Alliance par la *foi* et par la *Loi*, en les fondant toutes deux dans l'horizon de la *fidélité* de la foi en Christ. Prédestination, élection et libre-arbitre demeurent sur la ligne de tension entre *foi* et *œuvres*, avec une polarisation radicale sur la foi, la foi étant la fidélité de la foi dans la durée et donc le produit aussi du libre-arbitre. Pour Paul il demeure inimaginable de vivre dans la fidélité de l'Alliance accomplie en Christ, sans avoir la foi par grâce divine, et sans conformer son agir à son être et donc agir selon sa conscience ou son libre-arbitre dans la production de ses œuvres. Le contraire reviendrait à être infidèle à sa foi, soit à la perdre. Par nos œuvres, nous demeurons cependant des «avortons» dans le combat avec Dieu : Paul a changé son nom de Saul en Paulus (le minuscule, l'avorton).

5.6- Le "salut par la foi"³³ est-il possible si l'on ne connaît pas le message christique ?

Pris au sens large c'est le *besoin ultime* de tout homme que de donner un *sens* à sa vie. Sa condition de finitude en effet lui fait vivre la double souffrance de la vie et de la mort. Le sens de cette double souffrance lui est donné par la grâce de la foi dans sa prédestination (ou son élection) à la justification en Christ, quand il a reçu la grâce (et la responsabilité) de connaître (d'être *né-avec*) le Christ par le baptême ou par la foi, avec la responsabilité d'agir en conséquence.

Paul déclare que tous les hommes sont sous le jugement de Dieu. Sa colère (entendons : sa justice) s'est en effet déjà manifestée à l'endroit de ceux qui n'ont *pas voulu* le connaître. Il s'agit, précise-t-il de tous ceux à qui était donnée la *capacité* de lire les signes, comme de ceux à qui il avait été donné à proprement parler de *connaître*³⁴ l'Alliance. Ces deux populations, celle des Elus de la Première Alliance et celle de la Seconde ouverte à tous sans distinction ont été sujettes au jugement de Dieu. Ceux qui ont refusé d'agir conséquemment par rapport à leur connaissance du Christ se sont sortis de l'alliance d'Amour. A contrario ceux qui ne l'ont pas connu sans l'avoir choisi et le vouloir, la grâce de la prédestination s'étend jusqu'à eux dans une configuration analogue de libre-arbitre et de justification. Ils ne sont pas élus au sens de la Loi, ou bien au sens de l'Alliance en Christ, ils sont élus au sens de leur justification possible.

³¹ Foi, du latin *fides* : foi, confiance, crédit, promesse, patronage. Du grec *πίστις* : confiance en autrui, fidélité, croyance.

³² Bible de Jérusalem, lit. b ad Ha 2,4

³³ Rm 1,18- 8

³⁴ Au sens étymologique de *naître avec*.

Il y a donc les élus des deux Alliances et les élus hors l'Alliance, tous étant, nous le soulignons, prédestinés à la vie éternelle. Ceux qui ont reçu la grâce de l'Alliance ont davantage reçu et il leur sera davantage demandé. Tout homme est donc prédestiné au jugement positif du Créateur.

Approfondissons.

5.7- La grâce est ouverte à tous. Elle n'est pas de compétence humaine, mais triomphe et suprématie universelle du Christ³⁵

Pour Paul, la justice de Dieu (celle qui justifie les justes pour la vie éternelle) s'est révélée dans les Prophètes, d'abord sans la Loi, puis dans l'alliance de la Loi, et désormais dans Jésus Christ, qui accomplit la Loi, et de fait la dépasse par la *foi*.

La personne de Jésus Christ mise à part, c'est le thème récurrent de l'AT que Paul ouvre à l'universalité : celui du bon pasteur, énoncé par Jr 23, 1-6, développé par Ez 34,1 svts (repris par Jésus notamment en Mt 18,12-14 ; Jn 10,11-18) sur la route du désert où le Seigneur emmène le Peuple élu vers un nouvel Exode. L'Exode est la promesse que Dieu va sauver son Peuple. L'épreuve de l'exil sous-tend un gage de justification pour les Elus, et pour ceux d'entre eux qui ont la foi et qui agissent selon la Loi. L'épreuve de la fidélité à la foi est exaspérée par la marche dans le vide du désert. L'Exode des hébreux est à l'image de la marche de finitude (de souffrance et de mort) dans l'accomplissement de laquelle le Christ convoque l'humanité au nouvel Exode, qui est l'accomplissement de l'ancien.

Voyons maintenant le cas des petits enfants. Ils se trouvent au tout début de leur marche dans le désert et sont les plus proches de l'origine ou des causes de l'Exode, eux que la vie n'a pas encore déviés de la vérité et dont le libre-arbitre est adapté à leur conscience. ils sont tous des Elus, et de tous les Elus, ceux qui sont le plus proche du cœur (de la grâce de Dieu). Avec eux, et pour ces raisons, ce sont les mères qui sont les bénéficiaires de la douceur de Dieu (et avant toutes les mères, la Mère de Jésus Christ)³⁶. Comme le chante le cantique d'amour :

C'est pourquoi je vais la séduire,
je la conduirai au désert
et je parlerai à son cœur.³⁷

Le lien d'amour est celui des enfants au Père. Il est tellement fort que ses bénéficiaires sont prédestinés à être immaculés (sans la tache originelle) et saints (à l'image du Seigneur), soit à demeurer pour toujours des enfants :

C'est ainsi qu'Il nous a élus en lui, dès avant la fondation du monde, pour être saints et immaculés en sa présence, dans l'amour, déterminant d'avance que nous serions pour Lui des fils adoptifs par Jésus Christ.³⁸

Ainsi païens, Juifs, enfants, chrétiens, tout homme est appelé comme Israël à produire son Exode avec les moyens que la grâce lui accorde et, dans le respect de sa dignité telle que

³⁵ Cf. Bible de Jérusalem, entête *ad* Ep 1,15 svts

³⁶ Voir notre développement avec Marie au § 6.

³⁷ Os 2, 16

³⁸ Ep 1,4-5

définie par son identité personnelle, à devenir le témoin de la promesse messianique de la justification accomplie en Christ pour le monde entier:

régénérant et regroupant sous son autorité, pour le ramener à Dieu, le monde créé que le péché avait corrompu et dissocié : le monde des hommes, où Juifs et païens sont rassemblés dans un même salut [...].³⁹

Ainsi, après le départ de Jésus, Dieu produit sa grâce dans l'Esprit Saint qui

couronne l'exécution du plan divin et son exposé de forme trinitaire.⁴⁰

Tout homme qui ne connaît pas le témoignage du Christ (qui n'est pas "né-avec" par la grâce), s'il ne l'a pas refusé en conscience, est comme le petit enfant au début de la marche de l'Exode et donc sur le chemin de la justification. Il est bel et bien prédestiné à chanter "la louange" de la gloire de Dieu et donc à être élu ("acquis") à la justification éternelle. Le don du Salut dans le Christ est pure gratuité, le Christ accomplissant la prédestination de tous à être des élus finalement justifiés.

C'est donc la fidélité et la foi dans la Vérité de ceux hors de l'Eglise (comme les enfants, ceux qui ne sont pas entrés, à l'issue du chemin de l'Exode, dans l'Alliance) qui en fera des élus et des justifiés par la grâce du don du Christ.

5.8- Conclusion

C'est la foi dans la vérité et les œuvres cohérentes avec la foi qui conditionnent, pour la part humaine, le processus de justification des élus, tous étant prédestinés. Dans tous les cas, l'élection finale (justification, rédemption) est une pure gratuité divine. Avec une responsabilité concomitante des moyens radicalement différents sont accordés aux membres des Alliances. Par radicalement nous entendons que ces moyens dépassent la seule compétence humaine. La justification demeure le fait et le mystère du Créateur.

6- DOCTRINE CATHOLIQUE

6.1- Historique

Introduction

La doctrine catholique n'a jusqu'à ce jour pas varié sur les problématiques de la *prédestination*, du *libre-arbitre* et de leur corrélation, telles que proposées dans Genèse, enseignées par Paul (dans les années 50), structurées dogmatiquement par Saint-Augustin (Vème siècle), développées et approfondies par Thomas d'Aquin (XIIIème siècle), articulées sur la Trinité au Concile de Trente (1563) en réaction à la Réforme, confirmées dans leur structure, leur articulation, leur ouverture au monde dans le Mystère divin au Concile de Vatican I⁴¹ (1870), confirmées et élargies enfin dans leur dimension œcuménique au Concile de Vatican II (1965)⁴².

³⁹ Bible de Jérusalem, note *b* ad Ep 1,10

⁴⁰ Bible de Jérusalem, note *f* ad Ep 1,13

⁴¹ En particulier dans l'encyclique *Libertas Praestantissimum* du pape Léon XIII en 1888

⁴² En particulier dans la constitution pastorale *Gaudium et Spes* de 1965

Flash Historique

Nous ne revenons pas sur les références de la genèse et de Paul que nous avons introduites plus haut. Saint-Augustin explicite le dogme de *sola gratia*, selon lequel l'homme a perdu l'aptitude adamique à *discerner* le bien et le mal. C'est la *grâce* qui lui donne, dans la *foi*, le *libre-arbitre* nécessaire pour renouer avec cette aptitude et intervenir dans la gestion de sa prédestination en tant qu'individu responsable. Luther et le Protestantisme reprendront le dogme augustinien de la *prédestination* fondée dans la foi, pour en faire le substitut du *libre-arbitre* rendu servile par le péché originel. Il s'agit pour Luther du "*serf-arbitre*" qu'il fonde dans la doctrine de la justification par la foi selon Paul. La Réforme (à commencer par la luthérienne), tend à se concentrer sur la *justification* par la *foi* seule comme production unilatérale indépendante des *œuvres* (et donc du *libre-arbitre*).

En réaction, le Concile de Trente développe clairement la doctrine selon laquelle la *justification* est le produit de la «*coopération*» entre Dieu et l'homme, Dieu entreprenant le premier pas (son Amour créateur) et l'homme choisissant librement la voie révélée dans la Sainte Trinité qui accomplit dans la foulée sa prédestination (son élection et sa justification) personnelle. La réponse de l'homme à l'Amour divin (la Grâce) est le reflet de l'Amour du Christ pour son Père et réciproquement. La relation d'amour est fondée dans la tension («*coopération*») du libre-arbitre et de la grâce du Saint-Esprit dans la recherche de la vérité, de la justice, de la bonté sur le modèle de la relation Fils-Père du Christ à Dieu. La prédestination s'accomplit jusqu'à la justification dans la tension de l'articulation trinitaire.

Le concile Vatican I, en plein triomphe du rationalisme et du positivisme⁴³, affirme que la *foi* ne s'oppose pas en tant que telle à la *raison*, et vice-versa, et que la *justification* est le produit de leur «*coopération*». Pas plus qu'elle n'est décrite comme une démarche purement intuitive, la foi n'est présentée comme une démarche uniquement rationnelle, qui s'appuie sur l'Écriture et sur l'Église. Le dogme de la «*coopération*» de la foi et de la raison (le Concile parle de "mariage") n'est cependant pas présenté comme étant une vérité absolue : son efficience appartient à Dieu et le mystère de la «*coopération*» demeure entier.

La constitution pastorale *Gaudium et Spes* de Vatican II corrige radicalement l'Église de la mentalité du *syllabus* produit par Vatican I qui faisait d'elle un corps saint composé de saints qui ne sont ni de ce monde, ni pour ce monde, selon que :

Si vous étiez du monde,
le monde aimerait son bien ;
mais parce que vous n'êtes pas du monde,
puisque mon choix vous a tirés du monde,
pour cette raison, le monde vous hait.⁴⁴

Encore un peu et vous ne me verrez plus,
et puis un peu encore et vous me verrez.⁴⁵

Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers, ni des hôtes ; vous êtes concitoyens des saints, vous êtes la maison de Dieu.⁴⁶

⁴³ Cf. Constitution *Dei Filius* de 1870

⁴⁴ Jn 15, 18-19

⁴⁵ cf. Jn, 16 svts.

Selon le syllabus l'Eglise n'est pas de ce monde, elle est sainte. Cette position réduit le libre-arbitre et la responsabilité, et elle substitue à la dignité de l'homme (ce qui fait de lui un partenaire de l'Alliance d'Amour) une sacralité rabaissée qui n'a de vrai que ce que l'Eglise y projette.

L'encyclique, renversant l'ordre des priorités, transforme prophétiquement l'Eglise. Elle est *du* monde et elle est *dans* le monde, se situe au fondement de l'histoire humaine, est solidaire de la condition de l'homme et de toute la Création. Elle a pour vocation de lire les signes, d'être à l'écoute du monde contemporain, et de partager ce qu'elle a reçu en termes d'ouvertures à la vérité, à la bonté, à la justice, à la réconciliation. Elle est au *service* de tous, et recherche avec tous des solutions aux problèmes *contemporains*.

Contrairement aux doctrines de l'élection qui la *réserveraient* à un Peuple, ou à des Elus, ou encore à un petit choix d'hommes, l'Eglise catholique qui est du monde et dans le monde, à l'exemple des épîtres de Paul ci-dessus parcourues, ouvre les capacités de prédestination⁴⁷ et d'élection à la dimension universelle.

Ainsi l'angle de l'ouverture à la dimension universelle a varié au cours des siècles. Bien que le principe catholique de la prédestination n'ait pas varié, il est important que nous retracions les trois grandes étapes de l'angle de cet angle d'ouverture.

6.2- De "Hors de l'Eglise pas de salut" à "c'est une loi inscrite au cœur de l'homme"

La pseudo-doctrine "Hors de l'Eglise pas de Salut" fait l'impasse sur la dignité de l'homme image-reflet du Créateur, en particulier sur le libre-arbitre, aussi bien pour ceux qui sont "dans l'Eglise" que ceux qui sont "hors l'Eglise". Le dogme catholique du libre-arbitre n'a pas varié, il nous faut simplement remettre le dogme "Hors de l'Eglise pas de Salut" dans son contexte pour constater qu'il s'agit d'une pseudo-doctrine construite sur une interprétation erronée des faits qui l'a fait naître. L'usage qui en a été fait jusqu'aux éclaircissements de Vatican II est évidemment un scandale.

L'Eglise historique s'est progressivement constituée au fur et à mesure que la "distinction juive" opérait. La "distinction juive" finit par devenir la "fracture chrétienne"⁴⁸. Au troisième siècle, Saint Cyprien, évêque de Carthage, invente la formule "Hors de l'Eglise, pas de Salut." On a aujourd'hui oublié que les destinataires de cette admonition étaient bien ciblés et les circonstances bien précises. C'est que, confronté aux persécutions et aux apostasies en masse, l'évêque s'adresse à ceux qui quittent l'Eglise et il proclame que

personne ne peut avoir Dieu pour Père, s'il n'a l'Eglise pour Mère.

La formule, à l'époque, visait ceux qui quittaient l'Eglise et non pas ceux qui n'y étaient pas entrés.

De nos jours, la question du salut "hors de l'Eglise" vise d'autres destinataires et les circonstances sont bien différentes (à l'exception du Moyen-Orient et en Chine où les Eglises sont particulièrement persécutées). La référence est le Concile de Vatican II qui a fait du rejet de cette attitude le point crucial du dialogue œcuménique.

⁴⁶ Ep 2,19

⁴⁷ N.B. : par prédestination nous entendons la justification ou le Salut, et non pas la prédestination à la mort ou à la damnation.

⁴⁸ Cf. LE DECHIREMENT, juifs et chrétiens au premier siècle, Marguerat Daniel, Genève, Labor & Fides, 1996

Pour commencer l'Eglise rappelle que prédestination et justification (le Salut) sont de la seule compétence divine et demeurent un mystère. Dieu seul en effet peut réconcilier les hommes après le péché originel qui nous a rendus ennemis⁴⁹ de Dieu, et de nous-mêmes en tant qu'images du Créateur. Par son Fils Jésus le Christ mort sur la Croix et ressuscité, tous nous sommes réconciliés (justifiés) :

C'est en effet alors que nous étions sans force, c'est alors, au temps fixé, que le Christ est mort pour des impies [...]; mais la preuve que Dieu nous aime, c'est que le Christ, alors que nous étions encore pécheurs, est mort pour nous. Si, étant ennemis, nous fûmes réconciliés à Dieu par la mort de son Fils, combien plus, une fois réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie, et pas seulement cela, mais nous nous glorifierons en Dieu par notre Seigneur Jésus Christ par qui dès à présent nous avons obtenu la réconciliation.⁵⁰

Le Créateur aime tous les hommes sans exception, y compris ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise, et aussi les pécheurs, les non-réconciliés. La médiation du Christ à la Vérité est ouverte à tous,

lui qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. Car Dieu est unique, unique aussi le médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même, qui s'est livré en rançon pour tous.⁵¹

Vatican II a ré-ouvert l'angle paulinien de la Grâce offerte en Christ à toute créature, fût-ce en-dehors de l'Eglise, et a souligné que les spiritualités du monde, notamment les religions, peuvent éclairer l'approche vers Dieu. La loi naturelle inscrite dans le cœur de l'homme par le Créateur, même en l'absence de toute connaissance de Dieu, fait jouer à la conscience le rôle d'inspiratrice vers le vrai, le bien, le juste, le charitable, le devoir. Cette grâce est définie comme la "grâce prévenante". Le travail se fait par l'Esprit que Jésus le Christ mort sur la Croix et ressuscité a donné au monde pour lui succéder, dans la discrétion que requière l'appel individuel à la liberté. Dieu passe par nos charismes et interpelle notre responsabilité. L'Eglise catholique reconnaît que ce qu'il y a de bon et de vrai dans les autres religions vient de Dieu. C'est cependant à ses yeux dans l'Eglise catholique que se vit, par les sacrements, la plénitude du Salut, en ce sens que les sacrements sont donnés comme véhicules de la Grâce de Dieu (baptême et réconciliation), ou comme Dieu Lui-même (eucharistie). L'Eglise est la voie royale où se manifeste la Grâce du Salut :

Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit.⁵²

Le texte prophétique de la constitution pastorale *Gaudium et Spes* du 7 décembre 1965, à son article 16, proclame l'universalité du Salut. Le titre du chapitre, qui s'intitule "Dignité de la conscience morale", se réfère à la dignité de l'homme en général pris dans son rapport de transcendance avec Dieu ou, en d'autres termes, interpellé dans sa conscience (son libre-arbitre) .

1. Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur :

⁴⁹ Cf. Rm 5,10

⁵⁰ Rm 5,6-11

⁵¹ 1 Tm 2,4-5

⁵² Mt 28,19

« Fais ceci, évite cela ». Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme⁵³ ; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera [16]. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre [17]. C'est d'une manière admirable que se découvre à la conscience cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain [18]. Par fidélité à la conscience, les chrétiens, unis aux autres hommes, doivent chercher ensemble la vérité et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale. Plus la conscience droite l'emporte, plus les personnes et les groupes s'éloignent d'une décision aveugle et tendent à se conformer aux normes objectives de la moralité. Toutefois, il arrive souvent que la conscience s'égare, par suite d'une ignorance invincible, sans perdre pour autant sa dignité. Ce que l'on ne peut dire lorsque l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et lorsque l'habitude du péché rend peu à peu sa conscience presque aveugle.

"Hors de l'Eglise, pas de Salut", affirmation souvent répétée par les Pères de l'Eglise, a conduit, dans une interprétation abusive et hors-contexte, à de scandaleuses exactions. Il fallait baptiser à tout prix, quitte à faire l'impasse sur le libre-arbitre, dans le but d'éviter l'enfer. Il apparaissait tout de même injuste que des innocents paient le prix plein. C'est ainsi que la conscience de l'homme a projeté son remords dans l'invention de paliers de décompression, tels les limbes, où l'exigence de libre-arbitre est supprimée. Le purgatoire, palier comparable de la justification, demeure quant à lui une croyance dogmatique. Il s'agit d'un état provisoire de purification pour les élus encore imparfaitement purifiés. Ce dogme s'appuie sur la pratique de la prière pour les défunts selon l'AT, très commune dans l'antiquité et toujours usuelle de nos jours :

Car, s'il n'avait pas espéré que les soldats tombés dussent ressusciter, il était superflu et sot de prier pour les morts, et s'il envisageait qu'une très belle récompense est réservée à ceux qui s'endorment dans la piété, c'était là un pensée sainte et pieuse. Voilà pourquoi il fit faire ce sacrifice expiatoire pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de leurs péchés⁵⁴.

L'Eglise catholique ne parle plus des limbes pour les petits enfants.

L'affirmation que le salut vient du Christ-Tête par l'Eglise qui est son corps ne vise pas ceux qui ignorent le Christ et son Eglise sans qu'il y ait culpabilité de leur part. Connaître le Christ et son Eglise, c'est *naître-avec* le Christ dans le baptême. Le fait, pour le baptisé, de dévier par rapport au chemin du baptême indiqué par le Christ entraîne une culpabilité vis-à-vis de Dieu. Le fait de ne pas monter sur le chemin de l'Eglise n'emporte pas de culpabilité en soi, mais bien le fait de dévier par rapport à sa conscience morale de baptisé, ou de non-baptisé. L'Eglise et ses sacrements nous sont donnés comme une aide sur le chemin de la vie, une aide tellement à la mesure humaine qu'elle n'en appelle pas qu'à la raison, mais aussi au cœur, ainsi que l'exprime avec enthousiasme Simon-pierre :

Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle.⁵⁵

Conclusion

Dans son évolution, l'Eglise catholique apparaît avoir restreint l'ouverture du Salut aux seuls baptisés, puis l'avoir ré-élargie à tous, le critère étant le libre-arbitre (la conscience) et le sens de ce qui est enfoui par la grâce de Dieu en l'homme et qui fonde sa dignité. De fait, la doctrine n'a pas varié sur ce point, mais bien l'angle d'ouverture de l'Eglise. Vatican II a apporté une précision décisive qui devrait

⁵³ Souligné par nous

⁵⁴ 1 Mc 12, 44-45

⁵⁵ Jn 6,68

à jamais bloquer toute velléité d'attitude absolutiste en la matière. Approfondissons quelle est cette doctrine.

6.3- La doctrine de Vatican II

La *prédestination* est un concept selon lequel Dieu a choisi de toute éternité, et dans la stricte intimité de Sa sainteté, Elus et damnés. Le concept n'est en soi pas acceptable, car il met en cause d'une part le libre-arbitre et la responsabilité de l'homme, et d'autre part l'absolu de l'amour divin. Le débat, aussi ancien que la philosophie, oscille entre déterminisme et nécessitarisme. Il est la source des définitions augustinienne et des schismes chrétiens. Le concept repose sur Paul :

Ceux que d'avance il a discernés, il les a aussi prédestinés à reproduire l'image de son fils [...].⁵⁶

Mais toujours selon Paul, Dieu appelle *tous* les hommes au Salut en les faisant naître dans l'intuition de la *vérité* :

Voilà ce qui plaît et ce qui est bon à Dieu notre Sauveur, lui qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité [...].⁵⁷

C'est que Paul distingue ceux que Dieu n'a pas seulement prédestinés, mais aussi élus pour être justifiés (sauvés) par l'Esprit. Ce sont d'abord les privilégiés de la première Alliance, puis ce sont ces autres privilégiés de la seconde Alliance que sont les baptisés, ou encore qui ont la foi en Christ, ou encore ceux qui se montrent fidèles à la vérité et qui ont la foi en elle. La qualification à la justification (Salut) des Elus de l'Alliance est valorisée. Parallèlement leurs responsabilités de partenaires sont augmentées. De fait Paul ouvre toute l'humanité au privilège du partenariat divin dans le Salut. Le but n'est pas de baptiser, mais de *justifier* chacun dans sa prédestination au Salut. Le baptême en Christ est donné comme le nouveau moyen d'Alliance facilitant la poursuite de cette fin. La plate-forme de justification que l'Amour divin présente à tous les hommes est la fidélité ou la foi dans la vérité. Les tout premiers à devoir rendre grâce sont les Juifs, puis les chrétiens, enfin les païens :

Nous devons, quant à nous, rendre grâce à Dieu à tout moment à votre sujet, frères aimés du Seigneur, parce que Dieu vous a choisis dès le commencement pour être sauvés par l'Esprit qui sanctifie et la foi en la vérité [...].⁵⁸

Paul s'inscrit dans la ligne de l'AT : Dieu sait de tout temps qui sera l'Elu et qui sera le damné, mais il crée chaque homme pour lui donner la possibilité d'être sauvé :

Yahvé fit toute chose en vue d'une fin, et même le méchant pour le jour du malheur.⁵⁹

Si le méchant est là, c'est pour témoigner de la justice divine : comment y aurait-il une justice, s'il n'y avait pas de condamnation ?

La justice divine est absolue et mystérieuse pour l'homme. Nous pouvons en comprendre intuitivement qu'elle repose sur les vertus constitutives de la nature divine, telles que nous les

⁵⁶ Rm 8,29

⁵⁷ 1 Tm 2,3-4

⁵⁸ 2, Th 13

⁵⁹ Pr 16,4

projetons : sainteté, souveraineté, toute-puissance, justice. Cette intuition est ancrée dans l'AT et AT et NT sont homogènes à ce propos. Relevons nos références.

- Dieu justifie selon les *actes* :

O Dieu grand et fort, dont le nom est Yahvé Sabaot, grand dans tes desseins, puissant dans tes hauts faits, toi dont les yeux sont ouverts sur toutes les voies des humains, pour rendre à chacun selon sa conduite et d'après les fruits de ses actes.⁶⁰

- Dieu justifie selon sa *grâce* :

Je ferai passer devant toi toute ma beauté, et je prononcerai devant toi le nom de Yahvé. Je fais grâce à qui je fais grâce et j'ai pitié de qui j'ai pitié.⁶¹

- Dieu est *juste* :

Mets fin à la malice des impies,
affermis le juste,
toi qui sondes les cœurs et les reins,
O Dieu le juste !⁶²

- Dieu est *saint* :

[...] tu ne peux voir ma face, car l'homme ne peut me voir et vivre.⁶³

- Dieu est *fidèle* et ne peut se renier lui-même, sa grâce est infinie comme sa fidélité (sa foi) en l'homme qui lui est fidèle. Cette fidélité fait de lui le *Juste* et ceux qui sont justes lui sont fidèles. Fidélité à Dieu et foi se confondent :

[...] mais le plan de Yahvé subsiste à jamais.⁶⁴

Si nous tenons ferme, avec lui nous régnerons.

Si nous le renions, lui aussi nous reniera.

Si nous sommes infidèles, lui reste fidèle, car il ne peut se renier lui-même.⁶⁵

Le Elus sont les justes, soient ceux qui pratiquent la justice.

Pour l'Eglise catholique la prédestination connaît une double contrainte positive et le fait qu'il connaisse de tout temps chaque destinée n'y change rien : la souveraineté de Dieu n'est pas limitée par la prédestination, et l'homme n'est pas contraint dans sa liberté. Sans quoi Dieu ne serait pas Dieu, et l'homme n'aurait pas de dignité. L'homme sans dignité est une créature qui n'est pas à l'image du Créateur. Dieu crée tout homme en vue de son élection et de son salut, il sait de tout temps le choix et la destinée de chacun, mais c'est l'homme qui décide de marcher dans la vérité et la justice en conformant ses œuvres à sa foi. L'absolu divin demeure cependant en surplomb par rapport au libre-arbitre humain. il reste un mystère et la foi est la seule attitude possible.

⁶⁰ Jr 32, 19

⁶¹ Dt 33, 19

⁶² Ps 7,10

⁶³ 33,20

⁶⁴ Ps 33,11

⁶⁵ 2 Tm 2,12-13

L'exemple des reniements de Pierre⁶⁶ illustre la problématique de la prédestination qui repose sur la dignité de l'homme, soit sur la capacité de son libre-arbitre : Jésus ne dit pas à Pierre "*prends garde de ne pas me renier*", mais "*tu me renieras*" et Jésus dit que Dieu qui vient à l'homme ne rejettera pas celui qui vient à Lui (celui qui a la foi) :

Tout ce que me donne le Père viendra à moi,
et celui qui vient à moi, je ne le jetterai pas dehors.⁶⁷

Pierre a décidé librement de renier, jusqu'à trois reprises, puis s'est repenti et Dieu a pardonné.

6.4- Conclusion. *Sensum fidei*

Comme le résume la citation ci-après de Claude JEFFRÉ l'Eglise a reçu les moyens de la justification avec la responsabilité de les administrer, mais elle ne se substitue pas à Dieu qui conserve évidemment sa pleine liberté de justifier. Cela fait la sacramentalité de l'Eglise en tant que corps du Christ (*sensum fidei*), mais elle n'est pas Dieu et demeure une œuvre humaine de finitude avec ses défauts et ses manques :

C'est vrai que l'Eglise a la plénitude des moyens de salut, mais Dieu n'est pas prisonnier : Il peut sauver les humains en dehors des limites de l'Eglise et en dehors de ce qu'on appelle «la voie ordinaire du salut», qui passe par le baptême, l'appartenance à l'Eglise, l'eucharistie et l'écoute de la parole de Dieu, enfin tout ce qui a fait la sacramentalité de l'Eglise.⁶⁸

Le *sensum fidei* est la haute compétence de l'Eglise. Il en est également sa très haute responsabilité. Il ne se limite cependant pas à l'Eglise. Il indique, dans la tradition catholique, l'*intuition*⁶⁹ que la grâce divine donne à *tous* les hommes (aux catholiques avec une plus grande acuité et une plus grande responsabilité) du vrai, du bon, du bien, du juste et donc de notre capacité universelle et individuelle à la justification finale. C'est l'inclination naturelle⁷⁰ qui est inscrite dans le cœur de l'homme en dépit du fait qu'il soit pécheur.

En résumé la compétence de l'Eglise à la justification (*sensum fidei*) ne se transmet pas par la force, mais par l'Amour. C'est le sens du commandement qui accomplit tous les autres commandements :

Voici quel est mon commandement :
vous aimer les uns les autres
comme je vous ai aimés.⁷¹

Les théologiens actuels parlent du *goût* de Dieu (par opposition à la *crainte*), de la *libération* de l'Evangile (par opposition à la *contrainte*), comme déclencheurs de la catéchèse. La *théologie de la libération*, c'est l'apprentissage de la Parole libératrice qui donne accès à la joie de la liberté individuelle face à la destinée de finitude.

⁶⁶ Cf. Jn 13,38

⁶⁷ Jn 6,37

⁶⁸ PROFESSION : THEOLOGIE : quelle pensée chrétienne pour le XXème siècle ? Claude Jefferé, entretiens avec Gwendoline Jarczyk, Paris, Albin Michel, 1999, p. 173-174

⁶⁹ Au sens ce qui est dans le cœur ou dans l'âme, comme son essence

⁷⁰ Cf. SAINT FRANCOIS DE SALES, Traité de l'amour de Dieu, in Audience générale, 2 mars 2011, Benoît XVI.

⁷¹ Jn 15,12

7- MARIE, EXEMPLARITÉ DE LA «COOPÉRATION» ENTRE PRÉDESTINATION, ÉLECTION, JUSTIFICATION

7.1- Introduction, but, les dogmes mariaux.

Le *oui*⁷² de Marie la jeune juive modeste de Nazareth à l'annonce de l'archange Gabriel et l'interprétation de la tradition y afférente paraissent exemplaires de la tension entre élection, prédestination et libre-arbitre qui dynamise la justification.

Le but ici n'est pas de reprendre le fil de l'Évangile de Luc pour vivre l'une des plus lumineuses histoires de l'humanité, ni de replacer cet épisode dans son contexte qui se fonde dans de nombreux passages de l'AT⁷³, ni enfin de remonter le fil de la très riche tradition de la piété mariale. Il n'est pas non plus de polémiquer à propos des dogmes catholiques qui marquent cette piété (l'Immaculée conception⁷⁴ et l'Assomption⁷⁵). Notre but est de situer en Marie l'exemplarité du lien entre libre-arbitre et prédestination qui mène à la *justification*. Nous examinerons du coup l'impact possible des deux dogmes sur le fait de cette exemplarité, à savoir sur l'humanité de Marie. Si Marie a été conçue sans le péché originel, puis a été élevée dans les cieux avec son corps intact, elle devrait n'avoir porté en elle aucune part de la finitude humaine. Dès lors on doit s'interroger sur la qualité de son libre-arbitre, la nature de son élection et la nécessité de sa justification. Une telle interrogation paraît en outre paradoxale puisque son Fils en personne a consommé sa pleine finitude humaine (ainsi que toute finitude) : il a choisi de refuser par trois fois la tentation et il a librement choisi sa mort sur la Croix.

Nous ne discuterons pas ici la tradition de la *virginité* de Marie dans la conception de Jésus, ni celui de sa virginité dite *perpétuelle* (au sens qu'elle l'est restée par la suite, soit que Jésus n'ait eu ni frères ni sœurs). D'abord il ne s'agit pas de dogme, mais de *tradition*. Ce titre répond en effet à une conviction qui relève de la foi et qui ne représente pas une pierre d'achoppement dans le dialogue interreligieux : elle était partagée par tous avant les schismes, y compris par les premiers Réformateurs.⁷⁶ Ensuite la virginité de Marie est théologiquement significative chez les catholiques en ce sens qu'elle répond et contrebalance la virginité (avant la faute) d'Eve par la création d'une nouvelle humanité. Pour les deux femmes-mères de l'humanité, le fait de la virginité n'interfère en rien sur notre sujet. La virginité de Marie est de plus culturellement significative en ce sens qu'elle correspond à une tradition largement répandue dans l'Antiquité de nécessaire préalable à la relation privilégiée avec un époux ou avec la divinité.

Les dogmes mariaux sont d'un autre ordre. Nous soulignons que leurs propriétés font a priori perdre le lien de coopération entre prédestination, élection et libre-arbitre, en ce sens que l'action de la

⁷² Le *fiat voluntas tua* : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il advienne selon ta parole. » Cf. Lc 1,38

⁷³ Cf. BIBLE DE JERUSALEM, notes *k-n* ad Lc 1,26-38 et note *d* ad Lc 1,46 ssvts

⁷⁴ Cf. Bulle *Ineffabilis Deus*, Pii IX, Pontificis Maximi Acta, Pars Prima, p. 559, 8 décembre 1854 : Marie a été conçue exempte du péché originel

⁷⁵ Le dogme de l'Assomption a été établi le 1^{er} novembre 1950 par la constitution apostolique *Munificentissimus Deus* de Pie XII. Les dogmes de l'Immaculée conception et de l'Assomption, nécessairement liés, ont été confirmés par la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* du concile Vatican II de 1964.

⁷⁶ Cf. MARIE DANS LE DESSEIN DE DIEU ET LA COMMUNION DES SAINTS, dans l'histoire et l'écriture. Controverse et conversion, Groupe des Dombes, Paris, Bayard Editions, 1999, p. 155

grâce ne laisse guère de place à l'humanité de Marie, alors que Jésus le Christ est fait homme et que Dieu est unique en trois personnes qui ne comprennent Marie que dans le privilège relationnel et non pas dans la définition de l'être.

Voici le dogme de l'Immaculée conception qui exempte Marie du péché originel :

Nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine, qui tient que la bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de sa conception par une grâce et une faveur singulière du Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée intacte de toute souillure du péché originel, est une doctrine révélée de Dieu, et qu'ainsi elle doit être crue fermement, et constamment par tous les fidèles.⁷⁷

Voici le dogme de l'Immaculée conception dans l'expression de *Vatican II* :

Il n'y a rien d'étonnant à ce que chez les Saints Pères se soit imposée l'usage d'appeler la Mère de Dieu la Toute Sainte, indemne de toute tache de péché, modelée pour ainsi dire par l'Esprit Saint et formée comme une nouvelle créature. Gratifiée dès le premier instant de sa conception des splendeurs d'une sainteté absolument unique, la Vierge de Nazareth est saluée par l'ange, lors de l'Annonciation, sur l'ordre de Dieu «pleine de grâce».⁷⁸

Voici le dogme de l'Assomption :

Par l'autorité de notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et par notre propre autorité, nous prononçons, déclarons, et définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire céleste.⁷⁹

Voici le dogme de l'Assomption dans l'expression de *Vatican II* :

La Vierge Immaculée, préservée intacte de toute souillure de la faute originelle, après avoir achevé le cours de la vie terrestre, a été élevée avec son corps et son âme, à la gloire du ciel, et exaltée par le Seigneur comme Reine de l'Univers, pour être plus pleinement conforme à son Fils, le Seigneur des Seigneurs (Ap. 19,16), vainqueur du péché et de la mort.⁸⁰

7.2- Lecture de la tension prédestination-libre-arbitre dans le *oui* de Marie, avant la promulgation des dogmes mariaux

L'ange entra auprès d'elle et lui dit : «Réjouis-toi, comblée de grâce, le Seigneur est avec toi.»⁸¹

C'est une jeune-fille⁸², une vierge mariée qui n'a selon la coutume pas encore été conduite à la maison de l'époux. C'est par un commandement que l'Annonce est lancée : «réjouis-toi». L'explication suit en deux temps : elle est comblée de grâce ; cette grâce l'a choisie. Voilà un visiteur que rien ne laissait prévoir mais dont Marie, qui baigne dans les traditions populaires juives,

⁷⁷ Bulle *Ineffabilis Deus*, DzS 2803 promulguée par Pie IX en 1854.

⁷⁸ Cf. Lc 1,28 : Constitution dogmatique *Lumen Gentium* no 56 du concile Vatican II de 1964, no 44.

⁷⁹ Constitution apostolique *Munificentissimus Deus*, DzS 3903, promulguée par Pie XII en 1950.

⁸⁰ *Lumen Gentium*, no 59

⁸¹ Lc 1,28

⁸² Παρθένος : jeune-fille non-mariée, vierge

comprend qu'il est un envoyé du Seigneur. Elle qui vient d'être accordée à son époux mais qui selon la coutume vit encore chez elle, aurait pu chasser un inconnu, ou ne pas entrer en matière sur une annonce aussi extravagante. Non, elle fait face, elle *écoute* au sens du *Shema* Israël :

Ecoute Israël, Yahvé notre Dieu est le seul Yahvé. Tu aimeras Yahvé de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir. Que ces paroles que je te dicte aujourd'hui restent dans ton cœur. Tu les répéteras à tes fils [...].⁸³

Marie n'entend évidemment pas comme nous : prédestination, élection, justification, crucifixion, résurrection, rédemption universelle. Elle n'en a pas besoin. Elle entend comme la jeune juive modeste, pieuse et éduquée qu'elle est. Précisément, en quoi pourrait-elle se sentir concernée, elle, jeune fille de cette Galilée que méprisent Juda et Jérusalem ? Pourquoi se réjouirait-elle ? Elle n'est pas éblouie ni ne tombe en extase à la seule vision de l'archange. Elle vient d'être mariée, elle s'est engagée, elle est responsable, elle a les pieds sur terre, elle a besoin de comprendre, Il lui faut une raison et une bonne raison pour se réjouir comme on l'y invite.

Elle entend bien l'explication officielle, à savoir qu'elle est «comblée de grâce». Que saisit-elle vraisemblablement ? Elle doit être pieuse et familière des traditions juives. Sa spiritualité est certainement une seconde nature : elle ne pratique pas seulement la tradition, elle la vit dans son cœur et sa raison. Reprenons depuis le début. La consonance juive de l'invitation «réjouis-toi» raisonne puissamment. Il s'agit selon l'AT⁸⁴ de la joie messianique et de Jérusalem. La première explication qui suit renforce cette identification à laquelle elle est forcément sensible dans son cœur et dans sa raison : «comblée de grâce» signifie que l'archange lui donne le nom de « favorisée », qu'on trouve dans l'AT apparenté au mot grâce. Dans la version grecque de l'AT, ce mot est utilisé d'abord pour la faveur d'un roi, puis pour l'amour du bien-aimé.⁸⁵ Et puis il s'agit pour elle de la mythique et sainte Jérusalem si lointaine de son village et de son peuple.

Par l'invite «réjouis-toi» ce n'est pas la raison et le libre-arbitre de Marie que l'archange Gabriel interpelle, mais bien avant tout son *cœur*, mais aussi sa *foi*. C'est ensuite toujours son cœur, mais bien davantage sa *foi* que Gabriel interpelle en lui livrant une première explication : «comblée de grâce», qui a un goût d'entraînante officialité (sacralité), car la grâce pour une croyante comme Marie, c'est l'amour divin. C'est ensuite pleinement sa foi que Gabriel interpelle par la sonorité messianique qu'il donne à la seconde explication : «le Seigneur est avec toi». Il s'agit selon l'AT⁸⁶ de la vocation ou de l'appel divin lancé en direct, notamment l'appel de Yahvé à Moïse et par Moïse aux fils d'Israël.⁸⁷

On peut imaginer que si Yahvé avait communiqué en direct avec Marie, comme Il l'a fait avec Ses prophètes, notamment Moïse, l'annonce aurait submergé le cœur de la jeune fille au-delà de toute capacité humaine et qu'elle aurait perdu, avec sa raison, son libre-arbitre. Dieu, dans son incessante

⁸³ Cf. Dt 6,4

⁸⁴ Cf So 3,14 : Crie de joie, fille de Sion, pousse des acclamations, Israël, réjouis-toi, ris de tout cœur, fille de Jérusalem [...] le Seigneur ton Dieu est au milieu de toi en héros, en vainqueur. Il est tout joyeux à cause de toi, dans son amour [...]. Il jubile et crie de joie à cause de toi. Za 9,9 ; tressaille d'allégresse, fille de Sion, [...] voici que ton roi s'avance vers toi [...].

⁸⁵ Cf. TOB, note a ad Lc 1,28

⁸⁶ Id.

⁸⁷ Cf. Ex. 3,12

pédagogie, a pris la précaution d'envoyer un messenger : l'archange Gabriel est le messenger divin par excellence dans l'AT et la tradition. Marie garde sa raison, elle se tait, elle écoute, elle attend (attendre est déjà une décision, et une décision forte).

Pourquoi ces précautions ? Pourquoi ce soin donné à préserver l'intégrité de la jeune-fille ? On imagine, chez les Païens la soumission dévote aux dieux et déesses, ou au contraire la déviation par la ruse. On imagine la soumission d'une personne impressionnable, inculte, dévote, ou mystique. Il s'agit manifestement de donner toutes ses chances à la jeune fille de garder, avec sa dignité, sa conscience et son libre-arbitre, toute intacte sa personnalité de créature responsable. Il faut pour que Jésus soit homme le plein et libre consentement de sa mère en toute connaissance humaine possible de l'enjeu. L'enjeu n'est pas seulement d'assumer un destin messianique qu'elle entrevoit, c'est avant tout de prendre en charge dans son village le destin d'une fille-mère, d'expliquer à son époux dont elle n'a pas encore pénétré la maison qu'elle est enceinte et en plus vierge. On n'imagine pas dans ce contexte Joseph aller contrôler ce fait. Il a la foi dans le Seigneur et en son épouse : il les aime tous les deux.

Marie a écouté et entendu avec son cœur et sa raison. Elle est consciente de son trouble. Elle se pose la question du sens et garde avec toute sa raison l'intégralité de ses doutes malgré le merveilleux de la scène. Son questionnement est celui de la responsabilité. Marie veut comprendre, elle ne dit mot, elle réfléchit et tourne et retourne dans sa tête la question du sens :

A cette parole, elle fut toute troublée, et elle se demandait ce que signifiait cette salutation.⁸⁸

Ce n'est pas la question de sa prédestination, ni celle de son élection ou de sa justification, encore moins celle de la Croix ou de la Résurrection qu'elle se pose. Elle n'en a pas besoin pour prendre position et ce n'est pas ce qui lui est demandé.

Alors qu'elle vient d'entendre qu'elle concevra et enfantera d'un fils qui sera appelé «Fils du Très-Haut» et qui «régnera pour les siècles sur la trône de David», qu'il s'appellera «Jésus ou Dieu sauve», elle ne se laisse toujours pas emporter et réplique par la seule question qui la révèle dans son identité de femme responsable, telle qu'elle la vit à cet instant, la question de bon sens qu'exige sa dignité:

Comment cela se fera-t-il, puisque je n'ai pas de relations conjugales ?⁸⁹

Il s'agit bien de son état, elle ne connaît pas d'homme au sens biblique, et non pas d'une volonté, à savoir celle de demeurer toujours vierge, comme on l'interprète encore. L'archange, pour remplir sa mission, est obligé de donner une explication qui fait sens dans la culture de son interlocutrice :

L'Esprit Saint viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre.⁹⁰

⁸⁸ Lc 1,29

⁸⁹ Lc 1,34

⁹⁰ Lc 1, 35

L'expression vient de l'AT. Elle témoigne de la présence efficace du Seigneur. Mais pour achever de convaincre, l'archange finit par biaiser car il ne peut répondre directement de manière plausible à cette question humaine, trop humaine. Il recourt à l'exemple d'une seconde femme, bien connue de Marie, sa parente devenue enceinte parmi les femmes âgées et stériles :

Et voici qu'Elisabeth, ta parente, vient, elle aussi de concevoir un fils dans sa vieillesse, et elle en est à son sixième mois, elle qu'on appelait la stérile [...].⁹¹

C'est un instant peut-être unique dans les écritures saintes par le caractère irréfutable et définitif de ce besoin de solidarité et de partage dans l'acte de maternité. L'archange connaît bien la nature humaine et il sait ce que Dieu a préparé, dans sa pédagogie infinie, pour aider Marie à prendre une décision tout en étant bien elle-même et rien qu'elle-même en prenant la décision qu'on attend d'elle en toute liberté : c'est de partager le destin de sa parente jusqu'ici privée de maternité, c'est ne plus penser à elle-même, mais à quelqu'un qu'elle aime et qu'elle comprend, c'est de réaliser que l'intervention divine est réellement possible du moment qu'elle arrive à cette autre personne proche. Alors Marie, dans le déploiement de la solidarité humaine comprend avec sa raison et avec son cœur que ce qui est possible pour Elisabeth doit l'être aussi pour elle. Elle décide alors avec son plein libre arbitre, engage sa responsabilité et consent. C'est le visage de l'*autre* qui donne accès à l'*Autre* selon la formule inspirée d'Emmanuel Levinas.

Révélation remarquable s'il en est : la phrase décisive qui aurait dû faire la différence dès le début et entraîner l'adhésion aveugle dans la foi de cette toute jeune femme, ne vient qu'à la fin, une fois l'adhésion librement donnée. L'archange conclut en effet par cette vérité en surplomb de la transcendance divine, comme si Marie n'avait aucun mérite personnel :

Car rien n'est impossible à Dieu.⁹²

Elle peut dès lors s'exprimer dans son identité de femme croyante au service de la maternité et du Seigneur. Elle choisit une expression qui n'est pas soumission, mais *admission* :

Je suis la servante du Seigneur ; qu'il m'advienne selon ta parole !⁹³

Conclusion

Marie a agi en tant qu'Elue exemplaire avec son plein libre-arbitre. Malgré le côté unique et bouleversant de cette annonce elle garde toute sa dignité de créature, pose des questions, se fait une opinion et décide librement. Dieu ne voulait pas pour son fils une mère qui ne fût libre et digne dans sa pleine humanité. Son élection témoigne de sa prédestination parmi toutes les femmes, mais n'impute en rien sur son libre-arbitre, au contraire elle confirme sa prédestination par la mise en valeur de sa personnalité de femme. Le message est valorisant au-delà de toute espérance pour les femmes et pour l'humanité, en particulier à propos du rapport entre la grâce, la prédestination et le libre-arbitre.

⁹¹ Lc 1,36

⁹² Ibid.

⁹³ Lc, 1,38

La décision de Marie engage l'humanité en réponse à la décision d'Eve. Dans les deux cas la prédestination de la femme et son libre-arbitre coopèrent pour la vie comme pour la mort de façon définitive sauf action en surplomb de la grâce divine. Grâce au libre consentement de Marie, le Christ est vraiment et son fils et un homme. Elle a voulu cet enfant. Dieu lui a demandé son consentement. Il aurait pu du haut de sa transcendance éviter de «s'abaisser» jusqu'à l'humanité de Marie. On n' imagine pas un dieu de l'Antiquité agir de cette manière. Ce geste grandit autant Marie dans sa dignité de femme que Dieu «s'abaisse» et renforce la nécessité de son libre-arbitre pour son élection en tant que Mère de Dieu, avec l'intensité d'un signe d'espérance Salut pour toute l'humanité.

Le Père des miséricordes a voulu que l'Incarnation fût précédée par une acceptation de la part de cette Mère prédestinée, en sorte que, une femme ayant contribué à l'œuvre de mort, de même une femme contribuât aussi à la vie.⁹⁴

7.3- Lecture de la tension prédestination-élection dans l'annonce faite à Marie, après la promulgation des dogmes mariaux

Le dogme de l'Immaculée conception déclare Marie préservée au premier instant de sa conception de toute souillure du péché originel. Pour l'Eglise catholique, contrairement aux Eglises orthodoxes, cette innocence n'enlève rien du libre-arbitre de Marie. Nous n'entrerons pas ici dans la polémique d'une décision prise au nom de l'infaillibilité pontificale elle-même déclarée dans ces circonstances. Soulignons seulement que Vatican II a donné une précision éclairante : Marie a été rachetée en fonction des mérites de son Fils : indemne de tout péché, pétrie par l'Esprit Saint, elle a été reformée (a posteriori) comme une nouvelle créature.⁹⁵

La prédestination de Marie n'est pas modifiée par le reformatage de son être selon l'Eglise catholique, cela va de soi. Pas le fait de son élection non plus. Son libre-arbitre et sa responsabilité ne s'en présentent que mystérieusement renforcés, encore que ce renforcement très tardif paraisse suspect. Il diminue la part d'humanité de Marie, celle qui fait de son Fils Dieu incarné et homme tout autant. Le lien avec Eve est cependant coupé et, de ce fait, le contrebalancement christique du péché originel. On pourrait dire certes que Marie, immaculée, rejoint Eve et Adam qui, dans leur innocence première n'en éprouvaient pas moins la compétence de juger ce qui est bien et ce qui est mal, et portent la responsabilité entière du choix entre la foi en la parole de l'Interdit (soit la foi dans le Créateur) et la foi en eux-mêmes. C'est revenir à la croyance non combattue de la virginité de Marie, certes, mais c'est faire un raccourci illicite sur l'évolution de la Révélation entre Adam et Moïse et c'est, nous le soulignons, dénaturer l'humanité de Marie. Marie n'avait pas honte d'être femme. Bien au contraire : elle ne comprenait pas comment elle pouvait être enceinte sans avoir connu d'homme. La honte d'être une femme, une humaine, lui est tellement étrangère qu'elle pose la question de la faisabilité de l'Annonce, de suite, directement, franchement, les yeux dans les yeux. Et peut-on imaginer un seul instant que Jésus aurait pu être souillé par Sa Mère ? Ou bien avoir honte de Sa Mère ? Le péché originel ou la finitude de Marie auraient-ils constitué des obstacles infranchissables pour la grâce divine ? C'est absurde. Par contre l'écrasement de sa dignité de femme libre,

⁹⁴ Lumen Gentium, no 61

⁹⁵ Cf. Constitution dogmatique Lumen Gentium 53

raisonnable et croyante auraient été des obstacles infranchissables...sauf la grâce divine encore une fois.

Admettons que Marie ait dit *non* comme Adam et Eve : les conséquences auraient bien pu être d'un autre ordre : marquer à jamais l'humanité de l'irréversible finitude, sans rémission possible. Nous ne pouvons évidemment rien en savoir. Mais se poser la question revient à marquer l'importance du libre-arbitre, car l'Annonce faite à Marie est présentée comme le contraire d'une marque de coercition. Et tout l'enjeu et de Dieu fait homme et de Jésus-Dieu est là. La prédestination de Marie est liée à la divinité de Jésus et l'humanité du Christ est liée à l'humanité de Marie. Le *oui* de Marie est totalement humain et la jeune juive, profondément ancrée dans le vrai, à l'image des grandes figures de l'AT, vit sa relation personnelle avec le Seigneur sans renoncer à une once de la dignité qui fonde sa liberté en tant que personne créée à l'image de Dieu. Sa décision est celle d'un prophète capable de rébellion, qui choisit librement son destin dans le plein accomplissement de son identité, car la qualité de cette décision est un préalable à l'efficacité divine. L'expression du libre-arbitre dans la perspective de l'élection, ou encore la contrainte de la prédestination sont indispensables au dessein que Dieu a mis dans l'homme. La décision de Marie face à l'Archange, pour que Jésus soit totalement humain, devait être une décision libre et réfléchie prise dans le fondement de l'humanité de cette femme dans ce qui fonde sa dignité.

Quant à l'Assomption, nous ne la traitons pas, car elle découle directement de l'Immaculée conception : un corps immaculé du péché originel ne peut connaître la finitude humaine. Le *oui* de Marie est tellement humain, que Jésus est parfaitement humain et tous deux sont le reflet parfait de la condition humaine. C'est en cela qu'ils fondent le témoignage christique :

Le "oui" de la vierge à l'annonce de l'ange prend place dans la situation concrète de notre condition terrestre, en humble obéissance à la volonté divine de sauver l'humanité non pas de l'histoire, mais dans l'histoire.⁹⁶

7.4- Conclusion

Le *oui* de Marie, *oui* que son Fils a fait sien à son tour pour le libre-choix de sa propre justification est le pur produit d'un dialogue de *co-création* avec Dieu dans la foi et le plein libre-arbitre d'une créature prédestinée et élue qui est unique : la Mère de tous les Elus. Le dialogue de Marie avec l'archange Gabriel fait penser à la lutte de Jacob avec le Seigneur⁹⁷, en ce sens que le libre-arbitre est pleinement respecté et la dignité de l'homme pleinement accomplie, même si l'homme (la femme) en ressort alourdi d'une contrainte supplémentaire (enceinte sans avoir connu d'homme), cependant librement décidée, comme marque de l'impossible relation à la transcendance. Cette contrainte, pour Marie, passe par le partage de l'épreuve de la Croix, la foi en la Résurrection avec en filigrane l'enjeu de la fidélité (la foi) à travers sa douleur de mère. C'est cette fidélité (cette foi) qui l'a justifiée à travers toutes les épreuves. Qu'est-ce que les dogmes infaillibles peuvent bien encore apporter à la portée de ce vécu ?

⁹⁶ Homélie de Jean-Paul II, solennité de l'immaculée conception, Vatican, 8 décembre 2004,

⁹⁷ Cf. § 3.5

La récente encyclique *Fides et Ratio*⁹⁸ apparaît au cœur de notre sujet en ce sens qu'elle montre que la tension entre la foi et la Raison fonde l'identité chrétienne. Le passage choisi, qui se réfère au *oui* de Marie nous permet de conclure sur la position de l'Eglise quant à la prédestination, l'élection et le libre-arbitre de Marie en particulier et au plan général. Ce texte ouvre la démarche mariale de la recherche de la vérité, dans l'exemple de la maternité, en particulier la maternité en Christ, à l'ensemble de l'humanité et au Salut du monde⁹⁹ :

Et comme Marie, dans l'assentiment donné à l'annonce de Gabriël, ne perdit rien de son humanité et de sa liberté authentiques, ainsi la pensée philosophique, en recevant l'appel qui lui vient de l'Evangile, ne perd rien de son autonomie, mais se voit portée dans toute sa recherche à son plus haut accomplissement. Cette vérité, les saints moines de l'antiquité chrétienne l'avaient bien comprise, quand ils appelaient Marie «la table intellectuelle de la foi». Ils voyaient en elle l'image cohérente de la vraie philosophie et ils étaient convaincus qu'ils devaient *philosophari in Maria*.

Cette déclaration se lit de la même manière avec ou sans les dogmes mariaux.

Comme si Marie ne pouvait être rachetée en fonction de son propre mérite, comme tout un chacun, avec la grâce de Dieu bien entendu ? En fait à nos yeux la théologie cherche à s'approprier la scène, à lui donner ses propres critères identitaires. La dévotion populaire, bien compréhensible en soi, connaît le même genre d'exagération quand elle tombe dans l'excès. La religiosité qui entoure Marie et son culte se caractérise par des tendances idolâtriques qui dévient la piété du Christ. En ce sens elles ont évidemment hautement questionnables.

7.5- Compléments sur les dogmes mariaux

L'Immaculée conception et l'Assomption de Marie sont les seuls dogmes jamais proclamés par le pape en dehors d'un concile et ce fait les rend suspects : quelle vérité absolue le pape peut-il produire ? En plus, leur proclamation, avec celle de l'infaillibilité papale, sont intervenus bien tardivement.

La pleine, libre, réfléchie, digne et bien humaine adhésion de Marie à la proposition de l'Envoyé du Seigneur ne représente-t-elle pas en elle-même l'enjeu de vérité le plus important pour l'humanité ? Marie n'a pas attendu de se sentir innocente, ou relevée du péché d'Adam et Eve pour dire *oui*. Relativisons ces déclarations dogmatiques qui ne font que polémiquer sur la portée humaine du libre-arbitre en déclarant avec Claude Geffré :

qu'il est d'autres vérités de foi, comme la Rédemption et la Résurrection, qui appartiennent à la révélation et qui n'ont pourtant jamais fait l'objet d'une définition dogmatique.¹⁰⁰

⁹⁸ Lettre encyclique *Fides et Ratio*, 14 septembre 1998.

⁹⁹ Ibid. § 108

¹⁰⁰ Profession théologien, p. 279

8- ET AUJOURD'HUI ?

Prédestination, élection, justification ne sont apparemment plus aujourd'hui objets de disputes chrétiennes. Luthériens et catholiques sont parvenus à une déclaration commune sur la question en 1998¹⁰¹ :

Telle est l'intention de la présente déclaration commune. Elle veut montrer que désormais, sur la base de ce dialogue, les Eglises luthériennes signataires et l'Eglise catholique romaine [9] sont en mesure d'énoncer une compréhension commune de notre justification par la grâce de Dieu au moyen de la foi en Christ. Cette déclaration ne contient pas tout ce qui est enseigné dans chacune des Eglises à propos de la justification ; elle exprime cependant un consensus sur des vérités fondamentales de la doctrine de la justification et montre que des développements qui demeurent différents ne sont plus susceptibles de provoquer des condamnations doctrinales¹⁰².

La lecture de cette déclaration est enrichissante en ce sens que les interprétations ne sont pas fusionnelles, mais *complémentaires* et que le libre jugement qu'elles expriment fait évoluer la question de la prédestination et de la justification sur des chemins de *vérité* qui respectent l'identité de chacun. En résumé, la justification demeure entièrement dépendante de la Grâce divine, car la liberté de l'homme face aux personnes et aux choses de ce monde n'est pas une liberté vis-à-vis de son salut, qui le surplombe sans atteinte possible. Pour les catholiques, l'approbation personnelle de la coopération au salut est une action de la grâce et également une action de la compétence humaine. La justification est le produit du baptême, mais elle n'est pas acquise pour autant. Les œuvres peuvent la compromettre et la Réconciliation est constamment nécessaire. L'homme juste peut redevenir pécheur. Les bonnes œuvres *contribuent* à la grâce. Elles sont des *mérites* pour la justification. La justification est un don immérité de la grâce, mais un salaire céleste reste promis aux bonnes œuvres.

Pour les luthériens, l'homme est incapable de coopérer à son salut, car il s'y oppose en tant que pécheur. Dieu justifie le pécheur par la fidélité et la foi. Le chrétien peut être juste et redevenir pécheur à tout moment. Les bonnes œuvres sont le fruit et non le mérite de la justification.

La vie éternelle demeure un salaire immérité de la grâce. Il en va de même pour luthériens et catholiques. Voici selon nous l'important :

La compréhension de la doctrine de la justification présentée dans cette déclaration montre qu'il existe entre luthériens et catholiques un consensus des vérités fondamentales de la doctrine de la justification. [...] Il en découle que les condamnations doctrinales du XVIème siècle, dans la mesure où elles se réfèrent à l'enseignement de la justification, apparaissent dans une lumière nouvelle : l'enseignement des Eglises luthériennes présenté dans cette déclaration n'est plus concerné par les condamnations du concile de Trente.¹⁰³

¹⁰¹ Déclaration conjointe sur la doctrine de la justification de la fédération luthérienne Mondiale et de l'Eglise catholique, Vatican

¹⁰² Ibid. 5

¹⁰³ Déclaration conjointe sur la doctrine de la justification de la fédération luthérienne Mondiale et de l'Eglise catholique, Vatican, 41

La position de l'Eglise nous paraît développée de manière exemplaire dans la lettre encyclique *Fides et Ratio* de 1998¹⁰⁴, dont le chapeau résume le contenu qui se réfère explicitement à l'AT et au NT et qui ouvre la vocation ou l'appel du salut à tous les hommes :

La foi et la raison sont comme les deux ailes qui permettent à l'esprit humain de s'élever vers la contemplation de la vérité. C'est Dieu qui a mis au cœur de l'homme le désir de connaître la vérité et, au terme, de Le connaître lui-même afin que Le connaissant et L'aimant, il puisse atteindre la pleine vérité sur lui-même.

Prédestination, élection et libre-arbitre sont des problématiques qui, mises en équation, s'articulent naturellement par rapport aux constantes de la *fidélité* et de la *foi* en Christ, ou à la vérité pour ceux qui ne le connaissent pas. L'encyclique *Fides et Ratio* la plus récente sur ce propos donne l'éclairage utile aux temps actuels sur fond de fondamentalismes financiers, religieux et politiques, à savoir que la fidélité de la foi en la vérité est un cheminement qui passe par le cœur autant que par la raison. Le chemin à suivre est celui du dialogue, et non pas du monologue ou de l'extrémisme, et la seule vraie parole créatrice de justification éternelle est celle de Jean :

Voici quel est mon commandement :
vous aimer les uns les autres
comme je vous ai aimés.¹⁰⁵

Jean-Marie Brandt, 30 janvier 2012

¹⁰⁴ Lettre encyclique *Fides et Ratio* du souverain pontife Jean-Paul II aux évêques de l'Eglise catholique sur les rapports entre la foi et la raison, 1998

¹⁰⁵ Jn 15, 12